



RÉPÉTITIONS

Séances de travail, Pré-générales, Générales

L'Opéra national de Paris vous offre le privilège de pouvoir observer le travail des artistes et l'élaboration d'une production à différents moments de sa création : séances de travail, pré-générales et générales.

Entrez dans le vif de la création et surprenez les artistes en plein travail!

MODALITÉ DE RÉSERVATION

Les réservations des répétitions (séances de travail, pré-générales et générales) s'effectuent de façon semestrielle en fonction des quotas de places annuels liés à votre catégorie d'adhésion.

CONDITION D'ACCÈS

- Une discrétion absolue est demandée afin que les artistes ne ressentent pas la présence d'un public.
- Il est interdit de quitter la salle durant la répétition.
- Il est interdit de photographier, de filmer ou d'applaudir.
- Il est interdit de rentrer dans la salle de spectacle après le début de la répétition. Les retardataires pourront accéder à la salle de spectacle à la pause uniquement.

Toute personne ne respectant pas ces règles pourra se voir refuser l'accès aux répétitions.

CONDITIONS D'ANNULATION

Du fait de l'Opéra national de Paris

- Les répétitions peuvent être à tout moment interrompues ou fermées au public pour des raisons techniques ou artistiques.
- En cas d'annulation de celles-ci, l'Arop ne peut s'engager à reporter votre place sur une autre date de répétition.

De votre fait

- En cas d'empêchement, nous vous remercions de bien vouloir le notifier aux équipes de l'Arop afin que d'autres membres puissent bénéficier de places.
- Toute annulation à moins de 2 jours ouvrés de la date de l'événement sera décomptée de votre nombre de places dédié par saison. Les annulations tardives ne nous permettent pas de réattribuer les places à des membres sur liste d'attente.